

Préavis n° 49-2021

Rapport de la commission des finances sur L'octroi de diverses autorisations pour la législature 2021-2026

La commission des finances composée de

Cyril Beck, membre
Olivier Dalla Zuanna, membre
Didier Gattlen, membre
Roland Pfister, membre
Romain Salzmann, membre

S'est réunie le 13 septembre au pavillon du camping en présence de M. Richard Emmenegger, syndic et Mme Brigitte Burri boursière, qui nous ont informé de manière complète et précise.

En se basant sur les articles 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et 11 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), le Conseil communal a prévu dans son règlement aux articles 17, 84 et 85, les compétences qu'il accorde à la Municipalité, pour la durée de la législature.

La commission des finances propose de renouveler pour la législature 2021-2026, l'octroi des autorisations suivantes :

1. Autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires ou administratives touchant la Commune.
2. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas.
3. Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières de même que sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour un montant maximum de CHF 60'000.- par cas.

La commission des finances demande au Conseil communal d'octroyer à la Municipalité les autorisations citées.

La commission des finances remercie M. Richard Emmenegger et Mme Brigitte Burri pour les informations et explications fournies.

Membre

Cyril Beck

Membre

Olivier Dalla Zuanna

Membre

Didier Gattlen

Membre

Roland Pfister

Membre

Romain Salzmann

Cudrefin, 27 septembre 2021